



Matthias VANSTEENBERGHE et Valérie LECOINTE

NOTAIRES ASSOCIÉS

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR UNE LIQUIDATION-PARTAGE (DIVORCE)

CONCERNANT LES PARTIES

- **Questionnaire d'état civil**, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (*jugement relatif à un précédent divorce...*) ;
- Copie *recto verso* d'une **pièce d'identité** en cours de validité ;
- *Le cas échéant*, justificatif de placement sous un **régime de protection** (*tutelle, curatelle...*) ;
- Si l'un des requérants est étranger : extrait d'**acte de naissance étranger** et sa **traduction** par un traducteur assermenté ;
- **Relevé d'Identité Bancaire** signé (*de chaque requérant, pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier*).

CONCERNANT LA PROCEDURE

- Coordonnées des **avocats** respectifs ;
- Si le divorce a déjà été prononcé, copie du **jugement de divorce** ou, à défaut, copie de l'**ordonnance de non conciliation** ;
- *Le cas échéant*, copie du justificatif de **dissolution du pacte civil de solidarité**.

CONCERNANT LES RECOMPENSES ET / OU CREANCES ENTRE EPOUX

Les récompenses et les créances entre époux sont respectivement destinées (1) à compenser les dépenses supportées par l'un des époux pour le compte de la communauté ou réciproquement et (2) à compenser les dépenses supportées par l'un des époux pour le compte de son conjoint.

- **Justificatif** de toute somme à prendre en compte pour établir une récompense ou une créance entre époux (*facture, relevé de compte, copie de chèque, etc...*).

CONCERNANT LES BIENS PROPRES

Les biens propres sont les biens appartenant personnellement à l'un des époux principalement pour avoir été acquis avant l'union, ou avoir été reçu au cours de celle-ci, par donation ou succession.

- Justificatif de l'origine de propriété des biens et deniers propres.

CONCERNANT LES ACTIFS COMMUNS

Sous un régime de communauté, constituent des actifs communs, l'ensemble des biens acquis pendant l'union.

*** CONCERNANT LES LIQUIDITES, LES ASSURANCES-VIE, L'EPARGNE SALARIALE**

- Copie des **derniers relevés de compte** de vos comptes personnels et de vos comptes joints ;
- Copie du **dernier relevé** de chaque contrat d'adhésion souscrit.

*** CONCERNANT LES IMMEUBLES**

- **Titre de propriété** complet (*acte d'achat avec les annexes*) ;
- **Avis de valeur vénale**, à faire établir par deux agences immobilières ;
- *Le cas échéant*, s'il existe une **location**, copie du bail, de l'état des lieux et des trois dernières quittances de loyer ;
- *Le cas échéant*, s'il existe une **copropriété**, état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs éventuels, coordonnées du Syndic (*nom et adresse*), procès-verbaux des trois dernières assemblées, dernier appel de charge, carnet d'entretien et fiche synthétique.

*** CONCERNANT LES PARTS SOCIALES**

- **Kbis** de moins de 3 mois de la société ;
- Copie certifiée conforme des derniers **statuts** ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de **nomination du représentant** (*si nomination extra-statutaire*) ;
- **Evaluation vénale** unitaire, à faire établir par votre expert-comptable.

*** CONCERNANT LES VEHICULES**

- **Carte grise** des véhicules ;
- Valeur du véhicule à l'**argus**.

 **CONCERNANT LES PASSIFS COMMUNS**

- **Factures** dues par la communauté (appel de charges, abonnement, etc...) ;
- Pour chacun des prêts en cours d'amortissement :
 - **Contrat de prêt** ;
 - **Tableau d'amortissement** ;
 - **Décompte** des sommes restant dues ;
- Copie des derniers **avis d'imposition** (taxes foncières, taxes d'habitation, IRPP, IFI, revenus fonciers, etc...) ;
- Copie des factures d'assurance
- Justificatif de toute **dette**.

➤ **Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet d'acte de liquidation-partage et vous en préciserons également le coût détaillé.**